académie Strasbourg
direction des services départementaux de l'éducation nationale Bas-Rhin

Strasbourg, le 22 mars 2019

Madame la directrice académique
des services départementaux de
l'Education nationale du Bas-Rhin

à

Mesdames et Messieurs les Instituteurs
et Professeurs des écoles du Bas-Rhin

s/c de Mesdames les Inspectrices et Messieurs
les Inspecteurs de l'Education Nationale,
chargés de circonscription du 1er degré

Division du 1er degré

Affaire suivie par Aurore MASSON

Téléphone
03.88.45.92.86
Courriel : aurore.masson@ac-strasbourg.fr
Adresse
65 avenue de la Forêt-Noire
67083 Strasbourg Cedex

Horaires
du lundi au vendredi
de 8h 30 à 12h
sur rendez-vous
de 13h 30 à 17h

Objet : **Mouvement 2019 – postes à profil**

P.J : fiches de poste

Les postes à profil nécessitent un recrutement particulier non assujetti aux règles du barème. Les compétences propres de l'enseignant et les exigences du poste sont prises en compte dans le choix du candidat.

La procédure de recrutement pour ces postes se déroule avant le 1er temps du mouvement.

Le choix d'une affectation sur un poste à profil sera prioritaire sur l'éventuelle affectation obtenue à la première phase du mouvement.

J'ai l'honneur de vous informer que les postes suivants seront vacants pour la rentrée scolaire 2019/2020 :

- **Coordonnateur ULIS Collège :**

➢ **Collège Louise Weiss, Strasbourg (ouverture)**
➢ **Collège Haute-Bruche, Schirmeck (ouverture)**

- **Coordonnateur ULIS Lycée :**

➢ **Lycée professionnel Le Corbusier, Illkirch Graffenstaden (ouverture)**
➢ **Lycée professionnel Louis Marchal, Molsheim (ouverture)**
➢ **Lycée général Kléber, Strasbourg (ouverture)**

Les candidats seront reçus par une commission et seront convoqués par courriel sur leur adresse académique.

Les candidats feront parvenir à l'IEN de leur circonscription la fiche de candidature ci-jointe accompagnée de la photocopie du dernier rapport d'inspection ou du compte rendu de rendez-vous de carrière pour le **26/03/2019**. Un retour à la DSDEN est attendu pour le **27/03/2019**.

Les enseignants remplissant les conditions requises seront affectés sur le poste à titre définitif à la rentrée scolaire 2019/2020. Si l'enseignant nommé n'a pas les titres, l'affectation sera à titre provisoire.

Pour la directrice académique,
L'adjoint au directeur académique chargé du 1er degré

Jean-Baptiste LADAIQUE